

MAIRIE DE VIGOUX

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL 19 mars 2015

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR M. PERROT

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Gérard BLANCHARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : résultat définitifs excédent de 36 117.85

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

- taux de taxe d'habitation 13,77 %
- taux de taxe sur le foncier bâti 12,18 %
- taux de taxe sur le foncier non bâti 27,11 %
- taux cotisation foncière des entreprises 18,73 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2015
LIGUE CONTRE LE CANCER	45
ASSOCIATION DES PARALYSES	45
MUTUELLE NATIONALE TERR.	16
CROIX ROUGE	45
AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE	15
C I C A T / C D A P T	70
PREVENTION ROUTIERE	45
Sté DE CHASSE LA VIGOLAISE	92
CENTRE DEPART JEUNES AGRICUL	100
LE COUP DE POUCE	60
TOTAL	533

FONDS SOLIDIRATE LOGEMENT

Le conseil municipal, décide que la commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2015.

